

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-07-DEV-

**SCIC CEINTURE VERTE PAYS DE BÉARN SAS :
SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES**

M. COSTE précise que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, (SCIC) Ceinture verte a été présentée le 19 janvier 2021 en plénière. Pour rappel, cette structure, a pour ambitions de :

- Relocaliser l'agriculture,
- Alimenter le territoire en facilitant l'agriculture locale en circuits courts,
- Contribuer au développement de la production bio,
- Structurer la filière maraichage (de la production à la distribution),
- Limiter les freins à l'installation des fermiers,
- Permettre l'installation de 100 personnes en 10 ans (sur le Béarn).

Cette SCIC, créée en avril 2020 permet aux maraîchers de :

- Bénéficier des conditions idéales pour démarrer (terrains équipés...),
- Etre intégrés au sein d'un collectif (suivi technique par un tuteur, accès à un réseau pour la production et la vente),
- Avoir des investissements limités (seul matériel et consommables),
- Avoir des charges adaptées au revenu (cotisation de base + % sur Chiffre d'affaire progressif),
- Avoir une autonomie garantie,
- Signer un contrat permettant de se projeter (maintien sur le site pendant minimum 18 ans).

En outre, la Ceinture verte accompagne la collectivité dans les champs suivants :

- Communication du dispositif,
- Mise à disposition du foncier,
- Veille foncière (repérage du foncier, sensibilisation des propriétaires),
- Accueil des maraîchers.

A l'issue de cette présentation, et après discussions en Bureau Communautaire, l'intérêt du territoire pour cette structure est indéniable.

Ainsi, au regard de ces éléments, il est proposé de souscrire des parts sociales pour un montant de 20 000 € soit 200 parts (100€ la part sociale).

Les crédits sont inscrits au BP 2021, budget général.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CONFIRME** l'intérêt de la collectivité pour cette structure,
- **DECIDE** de souscrire 200 parts sociales à la SCIC CEINTURE VERTE PAYS DE BEARN SAS
- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des démarches administratives nécessaires et à signer les documents afférents,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY